



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2021 ET DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2021-2022-2023

Conformément à l'article 956, du Code municipal, avis est donné par la soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire, afin de procéder à l'adoption du budget pour l'année 2021 et du programme triennal d'immobilisation pour les années 2021-2022-2023.

Cette séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot se tiendra 15 décembre 2020 à 19h30 au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

Veillez noter que lors de cette séance, il sera question exclusivement de l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation mentionnés.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot ce 3 novembre 2020.

Sylvie Viens

Directrice générale et secrétaire-trésorière